

LA NAISSANCE DU SERVICE DE SANTÉ

Dès le XVI^e siècle, **Ambroise Paré**, chirurgien d'Henri II, de François II, de Charles IX et d'Henri III, procure aux armées une organisation de santé reconnue par les chefs de guerre. Henri IV et Sully se préoccupent du traitement des malades et des blessés lors des sièges, notamment au siège d'Amiens en 1597, où est mis sur pied le premier hôpital de campagne.

Par le code Michau, en 1629, Louis XIII crée les hôpitaux "à la suite" des armées.

Mais le Service de santé des armées doit sa création véritable à Louis XIV et surtout à Colbert de Seignelay. L'ordonnance pour les armées navales et arsenaux de marine promulguée le 15 avril 1689, est divisée en vingt-trois livres. Elle règle le fonctionnement de la Marine de guerre, et crée, dans le livre vingtième, le Service de santé de la Marine, notamment les hôpitaux des ports (Marseille, Rochefort, Brest et Toulon).

L'acte de naissance officiel du Service de santé des armées, le 17 janvier 1708, est ***l'édit du roy portant création d'offices de médecins et chirurgiens des armées du roy avec l'état des appointements qui leur seront payez. Donné à Versailles au mois de janvier 1708.***

Le Service de santé se compose d'un corps d'inspection formé de quatre médecins, de huit chirurgiens, d'un corps d'exécution de cent médecins ou chirurgiens hospitaliers et de cent cinquante-neuf chirurgiens de corps de troupe. Le corps des officiers de santé devient permanent, chaque régiment est doté d'un chirurgien.

Michel Le Tellier crée cinquante hôpitaux fixes sur les frontières, dans les places fortes de Vauban. Dès lors, les personnels du Service de santé de l'Armée ou de la Marine doivent faire face à des besoins exigeant une instruction particulière car les militaires reçoivent des blessures par armes blanches ou armes à feu que les civils ne subissent qu'occasionnellement et les épidémies trouvent un réceptacle naturel dans les rassemblements de troupes.

Pour la Marine, **Jean Cochon Dupuy** (1674-1751) inaugure en 1722, la médecine navale en fondant "l'École de chirurgie navale et d'anatomie" à Rochefort. C'est la première fois qu'un enseignement médical, chirurgical et pharmaceutique est dispensé aux "chirurgiens navigans". À la même époque, Germain Pichault de La Martinière a le même souci d'améliorer la formation des chirurgiens et des médecins des armées sur Terre. Chirurgien de Louis XV, chirurgien consultant aux armées, il est à l'origine des écoles de chirurgie du royaume, prémices de l'Académie de chirurgie fondée en 1731.

Les hôpitaux militaires se multiplient au XVIII^e siècle. À côté des écoles, la Marine dispose de grands hôpitaux à Rochefort (1787), Brest (1722,1834) et Cherbourg (1865). À Toulon, l'hôpital maritime est installé en 1785 dans l'ancien séminaire des Jésuites et l'hôpital militaire de Saint-Mandrier est agrandi en 1830. Le reste des armées dispose des hôpitaux des places, de taille réduite et de grands hôpitaux à Metz (1728-1732), Strasbourg (1742) et Lille (1752). La formation dans ces trois hôpitaux des futurs médecins et chirurgiens majors des régiments est définie par une ordonnance de Louis XV, en 1747. Pour ce qui concerne les personnels militaires hospitaliers, le règlement du 23 décembre 1774, crée également dans ces trois hôpitaux des amphithéâtres "destinés à former en médecine, chirurgie et pharmacie, des officiers de santé des hôpitaux militaires du royaume et des armées". Il fixe les modalités de l'enseignement (stages, contrôle

continu des connaissances, concours pour éviter la faveur et la brigue, prix annuels pour éveiller l'émulation).

En 1796, un nouveau règlement réorganise un enseignement théorique et pratique de médecine, chirurgie et pharmacie dans ces hôpitaux de Lille, Metz, Strasbourg, Toulon auquel est ajouté le nouvel hôpital militaire du Val-de-Grâce à Paris. Chaque établissement est ainsi doté d'un amphithéâtre d'anatomie, d'un laboratoire de chimie et pharmacie et d'une salle pour les leçons et conférences, leur conférant un statut hospitalo-universitaire avant l'heure.